



Mettre en oeuvre une démarche de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) : Stratégies - Actions

Objectif

- Connaître les facteurs de risques des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).
- Être capable d'utiliser les outils/méthodes d'analyse des TMS.

Programme

● 1er jour

- Théorie (½ journée)
 - Définition des TMS
 - Quelques données statistiques
 - Présentation des différents facteurs de risque des TMS
 - Les étapes pour une démarche globale de prévention des TMS au travail :
 - > La phase de dépistage (mise à disposition d'outils d'aide au diagnostic)
 - > La phase d'intervention
- Pratique (½ journée)
 - Choix d'un poste de travail à analyser: observations des situations de travail à ce poste
 - Prise de séquences vidéos des situations tests
 - Retour en salle et débriefing
 - Identification des facteurs de risque pour chaque poste
 - Réflexion sur les éléments nécessitant de retourner sur le terrain pour vérification

● 2ème jour

- Pratique (½ journée)
 - Retour sur le terrain : observations et vérifications complétant les résultats obtenus la veille
 - Atelier en salle en demi-groupes : réflexion sur les axes d'amélioration pour chaque facteur de risque
- Théorie (½ journée)
 - Présentation de la méthode de recherche des axes d'amélioration permettant de réduire le risque de TMS ou de prévenir leur apparition.
 - Atelier en demi-groupes : approfondir les idées d'améliorations suite à la présentation de la méthode.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Support de formation PowerPoint
- Vidéos
- Quizz
- Ateliers de mise en pratique

Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluation individuelle (QCM)

Rappel de la législation

DIRECTIVE DU CONSEIL du 29 mai 1990 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs (quatrième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE) (90/269/CEE)

Article R4541-1 Les dispositions du présent chapitre s'appliquent à toutes les manutentions dites manuelles comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs en raison des caractéristiques de la charge ou des conditions ergonomiques défavorables.

Article R4541-8 L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque.

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

Article L4141-1 L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.

Preventech
Formation

Tél : 01 44 09 70 44 / www.preventech.net



Durée

2 jours



Quantité

8 max.



Prérequis

Aucun prérequis



Personnel concerné

Managers, représentants du pôle sécurité et conditions de travail, membres du CHSCT



Intervenants

Un ergonome



Type

Intra-entreprise
Présentiel



Prix

2 900 € HT par groupe, soit 362 € HT par stagiaire pour un groupe de 8 personnes.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilités réduites, en situation d'handicap visuel, auditif ou mental. Veuillez nous contacter afin que nous puissions aménager et adapter votre formation.



Nous nous engageons à vous recontacter sous 72h ouvrées pour définir ensemble des dates de déploiement des formations.